

---

## **PROCÈS-VERBAL** **de l'assemblée générale du vendredi 27 mars 2015 à 9h00,** **Au Mycorama à Cernier**

---

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>Le Président</b>  | M. Jean-Marc Fallet  |
| <b>Membres</b>       | 48 personnes selon liste   |
| <b>Invités</b>       | Mme Kordé Laure (SENE), MM. Guyot Pierre-Ivan (SAGR), M. Gobat Pierre-François (SCAV), Jacot Cédric (ProNatura), Choffet Jacques-André (AGRI), Frutschi Marc-André (CNAV), Huguelit Yann (CNAV), Steudler Jean-Bernard (Bio Neuchâtel), Jacot-Descombes Philippe (SFFN). |
| <b>Excusés</b>       | 18 personnes dont 11 invités   |
| <b>Le gérant</b>     | M. Gilles Aeschlimann  |
| <b>Procès-verbal</b> | Mme Justine Debély   |

---

### **Ordre du jour**

1. Salutations
  2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 février 2014
  3. Rapport du président
  4. Rapport du gérant
  5. Finances:
    - 5.1. Présentation des comptes 2014
    - 5.2. Rapport des vérificateurs
    - 5.3. Acceptation des comptes 2014
    - 5.4. Présentation et vote du budget 2015
  6. Élections et nominations:
    - 6.1. Élection du président
    - 6.2. Élection d'un membre du comité pour le district du Val-de-Travers
    - 6.3. Renouvellement du comité
    - 6.4. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant
  7. Divers
- 

### **1. Salutations**

Le président ouvre la séance en saluant et remerciant les invités et les membres présents. Il mentionne les invités excusés.

**Deux scrutateurs sont nommés: MM. Roman Botteron et Luc Balmer**

---

Le président demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour présenté. Aucun commentaire, l'assemblée approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

## **2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 février 2014**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par un lever de mains avec remerciements à son auteur.

## **3. Rapport du président**

Le président décrit l'ANAPI comme une association vivante, performante, bien gérée et efficace. Il informe qu'il quitte son temps de présidence. Il explique sa conviction que les divers mandats confiés sont remplis, de manière probante, ponctuelle, précise et avec entregent vis-à-vis des interlocuteurs.

Il explique que le vétérinaire cantonal a sollicité l'ANAPI pour un nouveau mandat de contrôle. M. Pierre-François Gobat donnera de plus amples informations à ce sujet plus tard. Le comité de l'ANAPI a demandé à ce que la CNAV, l'office des paiements directs et la gérance de l'ANAPI puissent avoir une discussion préalable sur le suivi des manquements, suite à ces nouveaux contrôles. La semaine dernière, MM. Yann Huguelit, Félix Würigler et Gilles Aeclimann ont rencontré le vétérinaire cantonal.

Le président ne souhaite pas quitter l'ANAPI avant de dire ce qui lui a toujours fait de la peine. En matière de relation entre les agriculteurs et le SCAV, que les récriminations faites sur place et de vive voix soient les mêmes que lorsque l'agriculteur reçoit un courrier. En effet, il a parfois entendu que les lettres reçues du SCAV étaient virulentes et parfois menaçantes, alors que les contacts pris auparavant étaient plus cordiaux et nuancés.

Les agriculteurs mettent en place des écoréseaux et des projets paysages, surtout pour bénéficier des contributions qu'offre la nouvelle politique agricole. Pour l'ANAPI, il faudra mettre en place des contrôles crédibles, ce qui n'est pas évident. Il compte sur la bonne volonté des agriculteurs qui participent à ce développement, de collaborer de manière constructive à la mise en place de ces contrôles. Assurément, il y a des paiements directs à la clef, mais il espère que les cultivateurs de ces paysages comprennent pourquoi ils font ce qu'ils doivent faire.

Il explique que suite à l'assemblée des délégués de la FOCAA du 26 mars à Perly (Genève), il a été décidé d'abandonner l'accréditation commune. Chaque organe cantonal de contrôle s'accréditera individuellement. Les OCC auraient été en grande partie privées de leurs pouvoirs décisionnels et de leur autonomie financière, ce que les comités n'étaient pas prêts d'accepter. L'ANAPI fera donc une demande d'accréditation auprès du SAS. Les conséquences négatives seront une augmentation des coûts à la charge de l'ANAPI.

Le président exprime que l'ANAPI a de la peine à recruter des préposés ! Cela lui fait souci pour l'avenir de cette fonction, très utile pour les agriculteurs.

Il tient à remercier M. Patrick Vaudroz et le service de l'agriculture pour avoir permis la transition en douceur entre l'ancien et le nouveau gérant de l'ANAPI.

Remerciement également au SCAV pour son nouveau mandat, aux 25 personnes qui sont sur le terrain pour accomplir les tâches de contrôles que l'ANAPI leur confie. Également à Gilles et son équipe au bureau, pour cette première année bouclée à la satisfaction de tous.

#### 4. Rapport du gérant

Le rapport du gérant sera présenté en 4 points : 1) Contrôleurs et Préposés, 2) Contrôles et résultats, 3) Accréditation et 4) Nouveautés 2015.

Le gérant cite et remercie les 4 contrôleurs démissionnaires MM. Rolf Hugi, Florian Jacot, Nathaniel Schmid et François Humbert, un présent leur est offert.

M. François Humbert prend la parole et tient à remercier tous les agriculteurs avec qui il a toujours eu un bon contact, sa fonction de contrôleur lui a beaucoup apporté et il est d'accord avec ce dont M. Jean-Marc Fallet a parlé, à savoir, l'importance que les contrôles agricoles restent en main de l'agriculture.

Le gérant informe l'engagement de 3 contrôleurs : MM. Charles-André Jeannin et Raphaël Oppliger dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ainsi que M. Valentin Von Allmen dès le 1<sup>er</sup> mai 2015. La liste des contrôleurs actifs est présentée.

Le gérant informe de la démission dans le team des préposés de M. Jacques André Choffet qui s'occupait de 2 secteurs, Le Locle-Les Brenets et La Brévine-Les Bayards. Pour le premier secteur, un préposé agriculteur aux Brenets a débuté l'activité : M. Hervé Agassis. Pour le second secteur, l'ANAPI est toujours à la recherche d'un préposé. La liste des préposés actifs est présentée.

Le gérant tient à remercier Mmes Justine Debély (secrétariat), Josée Sandoz (comptabilité) et M. Alexandre Sahli (informatique) pour la bonne collaboration lors de sa première année comme gérant de l'ANAPI.

Il évoque l'année 2014 écoulée avec les tableaux suivants.

| <b>Statistiques de contrôles</b>     | <b>2013</b> | <b>2014</b> |
|--------------------------------------|-------------|-------------|
| Nbr exploitations inscrites SST/SRPA | 604         | 573         |
| Nbr expl. SST/SRPA contrôlées        | 219 (36%)   | 141 (25%)   |
| Exploitations en CC                  | 20 (9%)     | 7 (5%)      |
| Sanctions financières                | 18          | 6           |
| Nbr de contrôles OPAn                | 116         |             |
| Nbr de contrôles AO (OPAn + OPPr)    |             | 112         |
| Nbr exploitations inscrites PER      | 673         | 647         |

|  |           |           |
|--|-----------|-----------|
| Nbr contrôles PER sur le terrain               | 178 (26%) | 161 (25%) |
| Nbr contrôles Données de structure (PER + Bio) | 203       | 211       |
| Exploitations en CC                            | 32 (8%)   | 31 (8%)   |
| Sanctions financières                          | 5         | 3         |

| <b>Statistiques de contrôles</b> | <b>2013</b> | <b>2014</b> |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| IP-Suisse céréales               | 16          | 4           |
| IP-Suisse viande                 | 85          | 75          |
| IP-Suisse exigences de base      | 38          | 31          |
| IP-Suisse Biodiversité           | 31          | 43          |
| IP-Suisse Lait des prés          | 0           | 30          |
| AQ-Viande suisse                 | 58          | 46          |
| Suisse-Garantie                  | 59          | 20          |
| Autres (IGP/FM/62a)              | 10          | 10          |

Le gérant informe que l'ANAPI a été contrôlée le 8 juillet 2014 par le SAS (Service de l'accréditation Suisse) et l'OFAG.

L'accréditation provisoire de la FOCAA a été prolongée au 31.12.2015.

Le président de la FOCAA est M. Jean-Marc Fallet et les délégués neuchâtelois sont MM. Christophe Barras et Denis Christen. L'assemblée générale a eu lieu le 26.03.2015. Par rapport aux exigences du SAS, il a été décidé de s'accréditer individuellement. La FOCAA restera pour la gestion de la qualité, l'élaboration des check-lists et la plateforme d'échanges entre les gérants.

Nouveautés 2015 : le gérant informe que les 3 AO ont réussi leur examen théorique l'année passée et passeront l'examen pratique la semaine prochaine. Depuis janvier 2015, ils effectuent des contrôles vétérinaires de base complets.

La parole est donnée au Dr. Pierre-François Gobat, chef du SCAV et vétérinaire cantonal. Il remercie le gérant de lui donner l'occasion d'expliquer ces changements. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 le SCAV a confié à l'ANAPI des contrôles supplémentaires (bleu et laitier etc..) qui seront effectués par les 3 AO, cela permettra de diminuer le nombre de passages des contrôleurs sur les exploitations. Si une exploitation est jugée en ordre par l'AO, le prochain même contrôle sera effectué 4 ans après (et non plus 3 contrôles répartis sur une période de 4 ans). Suite à ce contrôle vétérinaire de base, les défauts mineurs seront corrigés sur engagement, par signature de l'exploitant, sans une nouvelle visite. Par contre, en cas de non-conformités importantes, les inspecteurs spécialisés du SCAV feront ensuite des contrôles de suivi non-annoncés.

M. Nathaniel Schmid demande si ces contrôles qui seront plus conséquents et prendront plus de temps seront fait de manière inopinée. M. Gobat répond que ces contrôles seront uniquement sur rendez-vous. Par contre si besoin d'un second passage par le SCAV, cela sera fait de manière inopinée.

## **5. Finances**

### **5.1. Présentation des comptes 2014**

Le gérant présente les comptes 2014. Ceux-ci se bouclent avec une perte de - Fr. 1'337.50.

Le bilan montre une fortune s'élevant à Fr. 119'356.34 et des fonds de réserve de Fr. 79'827.05.

### **5.2. Rapport des vérificateurs**

MM. Jean-Michel Jeannet, Claude-Alain Dreyer et Patrick Porret ont fonctionné comme vérificateurs de comptes. M. Claude-Alain Dreyer fait lecture du rapport. Celui-ci relève que les comptes 2014 ont été vérifiés le 9 mars 2015 en présence du gérant et de la comptable Mme Josée Sandoz. Il précise que les comptes ont été bien tenus et propose à l'assemblée qu'ils soient acceptés tels que présentés.

### **5.3. Acceptation des comptes 2014**

Un membre demande à quoi sert ce fonds de réserve TVA, M. Jean-Marc Fallet informe que pour l'instant nous ne sommes pas soumis à la TVA et nous ignorons quels sont les critères de soumission. Raison pour laquelle, cette somme est mise de côté au cas où cela nous serait réclamé rétroactivement.

**Les comptes 2014 sont acceptés à l'unanimité par un lever de mains.**

### **5.4. Présentation et vote du budget 2015**

Le gérant présente le budget 2015. Celui-ci montre un déficit de Fr. 3'250.00

**Le budget 2015 est accepté à l'unanimité par un lever de mains.**

## **6. Élection et nomination**

### **6.1 Élection du président**

M. Jean-Marc Fallet arrive au bout de son mandat de 12 ans comme président à l'ANAPI. Par conséquent, le gérant le remercie et lui offre un présent.

En premier lieu la recherche d'un successeur s'est fait au sein du comité et M. Simon Eschler, actuellement au comité, se dit intéressé à reprendre cette fonction.

**L'Élection de M. Simon Eschler à la présidence a été acceptée à l'unanimité par un applaudissement.**

### **6.2 Élection d'un membre du comité pour le district du Val-de-Travers**

Au vu de l'élection de M. Simon Eschler comme président de l'ANAPI, un nouveau membre du comité pour représenter le district du Val-de-Travers doit être élu. Il s'agit de M. Claude-Alain Dreyer de Couvet.

**L'Élection de M. Claude-Alain Dreyer a été acceptée à l'unanimité par un applaudissement.**

### **6.3 Renouvellement du comité**

Aucun autre membre du comité n'arrive ou souhaite mettre fin à son mandat

**L'Élection bloc du comité a été acceptée à l'unanimité par un applaudissement.**

### **6.4. Nomination de deux vérificateurs de comptes suppléants**

M. Jean-Michel Jeannet et M. Claude-Alain Dreyer (nouveau membre du comité) sont sortants. Les 2 nouveaux vérificateurs-suppléants doivent provenir des districts de Neuchâtel et du Locle, afin de respecter le tournus. L'assemblée propose MM. Fabian Krebs et Pieric Matthey. Aucune autre candidature n'étant proposée, ils sont élus comme vérificateurs-suppléants.

**La commission de vérification 2015 est constituée des personnes suivantes: MM. Patrick Porret, Johnny Ruchti et Roman Botteron, vérificateurs et MM. Fabian Krebs et Pieric Matthey, vérificateurs-suppléants.**

## **7. Divers**

Quelques invités prennent la parole :

M. Cédric Jacot se présente comme nouveau délégué qui représente Pro Natura au comité.

M. Patrick Vaudroz transmet les remerciements de M. Félix Wuergler qui s'est excusé. Il remercie à titre personnel M. Jean-Marc Fallet et félicite M. Simon Eschler pour son élection et lui souhaite de mener à bien ce nouveau défi.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 10h10. Cette assemblée est suivie par celle de la CNAV.